



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 20 JUIN 2014**

**Affiché le 27 Juin 2014**

**Étaient présents : 22**

M. Daniel BOUCHET, Mmes et MM Brigitte CARLIOZ, Bernard DESBIOLLES, Fabienne BERTHOUD, Pascal TISSOT, Michèle TRAON, Yann BEDONI, Catherine CHALLANDE, Louis-Jean REVILLARD, Séverine CHAFFARD, Cédric FERRATON, Séverine VALLET, Emilie MIGUET, Aurélien HUMBERT, Romain BOUCHET, Christian BUNZ, Nathalie VESIN, Frank GIBONI, Sylvie MERMILLOD, Cédric DECHOSAL, Marie-Louise JACQUET, Alain LARRAS.

**Ont donné procuration : 4**

Mmes et MM, Françoise LEVESQUE, Didier GERMAIN, Nicole RAVIER, Dorine PEREZ-RAPHOZ.

**Était absent : 1**

M. Louis JACQUEMOUD.

*Date de la convocation du Conseil Municipal : le 13 Juin 2014.*

Madame Fabienne BERTHOUD a été désignée Secrétaire de séance.



**✓ Elections des délégués du Conseil Municipal de la Commune en vue des élections sénatoriales**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de procéder à l'élection des délégués de la Commune de CRUSEILLES pour les élections Sénatoriales qui auront lieu le dimanche 28 septembre 2014.

Considérant que le nombre de délégués et de leurs suppléants est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général en mars 2014, il y a donc lieu de désigner pour la commune de CRUSEILLES 15 délégués et 5 suppléants, figurant sur une même liste.

En application de l'article R. 133 du Code Electoral, un bureau électoral chargé de procéder au dépouillement des scrutins doit être mis en place. Présidé par le Maire, assisté des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, il est par conséquent composé de :

- Daniel BOUCHET, Président,
- Alain LARRAS et Catherine CHALLANDE, les deux conseillers municipaux les plus âgés
- Romain BOUCHET et Aurélien HUMBERT, les deux conseillers municipaux les plus jeunes
- Fabienne BERTHOUD, Secrétaire

Monsieur le Maire précise entre autre que :

- Les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé des candidats est déclaré élu
- les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal
- les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil Municipal, soit parmi les électeurs de la commune
- les candidats peuvent se présenter sur une liste complète ou incomplète, devant respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe
- les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être membres du collège électoral sénatorial ni participer à l'élection des délégués et de leurs suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire a constaté que trois listes de candidats ont été déposées.

**Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : néant

Nombre de votants : 26

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 26

<b>INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE</b> (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	<b>Suffrages obtenus</b>	<b>Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus</b>	<b>Nombre de suppléants obtenus</b>
UNIS POUR CRUSEILLES	19	11	4
POUR VOUS CRUSEILLES AVANCE	5	3	1
CRUSEILLES AUTREMENT	2	1	0

Ont été désignés comme *délégués titulaires* les candidats suivants :

- Daniel BOUCHET
- Brigitte CARLIOZ
- Bernard DESBIOLLES
- Fabienne BERTHOUD
- Pascal TISSOT
- Michèle TRAON
- Louis JACQUEMOUD
- Emilie MIGUET
- Louis-Jean REVILLARD
- Séverine VALLET
- Aurélien HUMBERT
- Frank GIBONI
- Nathalie VESIN
- Alain LARRAS
- Cédric DECHOSAL

Les *délégués suppléants* ont également été désignés :

- Dorine PEREZ-RAPHOZ
- Yann BEDONI
- Séverine CHAFFARD
- Cédric FERRATON
- Marie-Louise JACQUET

**Le Procès-Verbal de l'élection et la feuille de proclamation sont affichés en Mairie.**



## ✓ Approbation du Procès-Verbal du 05 Juin 2014

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du 20 Juin 2014.

## **FONCIER**

### ✓ Commission Communale d'Aménagement Foncier

Par courrier en date du 21 mai 2014, Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Savoie invite le Conseil Municipal à faire procéder à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis, appelés à siéger au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier : 3 propriétaires titulaires et 2 propriétaires suppléants.

Un avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie le 4 juin 2014 et inséré dans le journal « Le Dauphiné » le 6 juin 2014.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit également désigner un conseiller municipal titulaire et deux conseillers municipaux suppléants.

❖ Il est procédé dans un premier temps à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis.

Se sont portés candidats les propriétaires fonciers suivants :

⇒ *Membres titulaires :*

- Michel BOUCHET
- Yves TISSOT
- Stéphane BOUCHET

⇒ *Membres suppléants :*

- Camille HUMBERT
- Denis BERTHOUD

Monsieur le Maire demande si d'autres personnes souhaitent se porter candidates à cette élection ? Aucune nouvelle candidature n'est à déclarer.

Il est ensuite proposé au Conseil Municipal de procéder à cette élection par un vote à main levée. Par **26 voix pour**, le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

Les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

<b>VOTANTS :</b>	<b>26</b>
<b>Majorité absolue :</b>	<b>14</b>

⇒ *Propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis :*

BOUCHET Michel :	}	20 voix pour - 6 Abstentions
TISSOT Yves :		
BOUCHET Stéphane :		

⇒ *Propriétaires suppléants* :

HUMBERT Camille :  
BERTHOUD Denis : } 26 voix pour

Les membres désignés ci-dessus ayant obtenu la majorité absolue ont été élus pour siéger à la Commission Communale d'Aménagement Foncier de CRUSEILLES.

❖ Il a été ensuite procédé à la désignation des Conseillers Municipaux qui siégeront au sein de cette Commission.

Se sont portés candidats les Conseillers Municipaux suivants :

⇒ *Conseiller titulaire* : Bernard DESBIOLLES

⇒ *Conseillers suppléants*:

- Pascal TISSOT
- Romain BOUCHET

Puisqu'aucune nouvelle candidature n'a été déposée, le Conseil Municipal procède à cette désignation par un vote à main levée.

Les résultats suivants ont été obtenus :

<b>VOTANTS :</b>	<b>26</b>
<b>Majorité absolue :</b>	<b>14</b>

⇒ *Conseiller titulaire* : Bernard DESBIOLLES -> 21 voix pour – 5 abstentions

⇒ *Conseillers suppléants*:

- Pascal TISSOT
  - Romain BOUCHET
- } 21 voix pour – 5 abstentions

Les membres désignés ci-dessus ayant obtenu la majorité absolue ont été élus pour siéger à la Commission Communale d'Aménagement Foncier de CRUSEILLES.

**✓ Gymnase : utilisation des locaux par la Maison Familiale Rurale des Dronières dans le cadre de ses activités physiques et sportives (convention tripartite entre la Région, la Mairie et la Maison Familiale)**

La convention signée en Novembre 2006 étant arrivée à échéance, il est proposé au Conseil Municipal de la renouveler pour une période de trois ans et renouvelable tacitement, deux fois.

Madame Nathalie VESIN demande si les autres Maisons Familiales Rurales ont signé cette convention ?

Non, seule la Maison Familiale des Dronières a signé une convention avec la Région depuis de nombreuses années.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer, d'une part, la convention tripartite avec la Région Rhône Alpes et d'autre part, la convention bipartite qui sera passée entre la Mairie et la Maison Familiale et Rurale des Dronières précisant les modalités de mise à disposition des installations et équipements du gymnase et de remboursement à la Commune des frais de location correspondant aux heures d'utilisation.

D'autre part, les Maisons Familiales Rurales ont regroupé leur temps d'utilisation du gymnase. La ventilation de ces heures est ensuite gérée entre les différentes structures.

## **PERSONNEL**

### **✓ Création d'un poste de Technicien Territorial et suppression du poste d'Agent de Maîtrise Principal**

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 30 janvier 2014 a émis un avis favorable pour l'avancement de grade d'un Agent au titre de la promotion interne.

Le Conseil Municipal, **par 26 voix pour**, accepte la création d'un poste de Technicien Territorial et la suppression du poste d'Agent de Maîtrise Principal.

### **✓ Mise en place du régime indemnitaire correspondant au grade de Technicien**

Le régime indemnitaire du grade de Technicien Territorial n'étant pas prévu dans la délibération du 18 septembre 2008 fixant les coefficients de modulation des indemnités pour l'ensemble des grades du personnel de la Commune, il convient de la compléter comme suit :

- **PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT**

**Décret n° 2009-1558 du 15/12/2009 - versement mensuel**

FILIERE	Cadre d'emplois	Montant de base		Texte de référence
TECHNIQUE	Technicien	1010	2	ci- dessus

- **INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE** : Versement mensuel

FILIERE	Cadre d'emplois	Montant moyen de référence annuel valeur au 10/04/2011	Coefficient de modulation maximal	Texte de référence
TECHNIQUE	Technicien	361,90 coefficient 10,50 (au 1 <sup>er</sup> /10/2012)	1,10	Décret n°2003-799 du 25/08/2003 modifié

⇒ **PRIME DE FIN D'ANNEE** : Versement en juin et novembre

→ Filière Technique :  

- Technicien

⇒ **INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES** : Uniquement pour les heures effectivement réalisées)

→ Filière Technique :  

- Technicien

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la fixation du régime indemnitaire correspondant au grade de Technicien proposée ci-dessus.

## **ACCUEIL LOISIRS ET CENTRE ADOS**

### **✓ Création des postes pour les vacances d'été**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer le fonctionnement de l'Accueil Loisirs des vacances d'été pour les périodes du 7 Juillet au 1<sup>er</sup> Août et du 18 au 29 Août 2014, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de créer :

- 14 postes d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe – rémunération basée sur l'indice brut 330- Indice majoré 316- pour des durées d'environ 40 heures (x4), 50 heures, 80 heures, 85 heures, 120 heures, 160 heures (x2), 165 heures, 230 heures, 240 heures et 250 heures
- 1 poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe rémunération basée sur l'indice brut 330- Indice majoré 316, qui effectuera environ 120 heures.

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à recruter ces agents pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats correspondants.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le Maire évoque la question des travaux d'investissement. Des concertations seront menées prochainement à ce sujet. A ce jour, aucun cadre définitif n'est arrêté.

Monsieur Pascal TISSOT précise que la question de l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissements sera abordée lors d'une Commission Finances.

### **✓ Projet de réhabilitation du gymnase**

Ce projet est actuellement à l'étude. Il est prévu sur le même site et sera redimensionné à l'échelle des besoins de Cruseilles tout comme l'équipe l'avait annoncé lors de la campagne électorale.

### **✓ Acquisition- Charly Robot**

Une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) a été présentée par la propriétaire du site. La proposition de prix de vente, fixée à 1 400 000 €, est jugée trop excessive. Monsieur le Maire va donc faire une contre-proposition.

### **✓ Rio Tinto**

Une présentation du projet d'achat des terrains Rio Tinto sera faite lors d'un prochain Conseil Municipal.

L'Etablissement Public Foncier (EPF) serait prêt à aider la Commune de CRUSEILLES dans le cadre d'un portage financier.

### **✓ Travaux du Site des Ponts de la Caille**

Une réunion de préparation du chantier aura lieu le mardi 24 juin en présence de l'ensemble des partenaires du projet : les trois maîtres d'ouvrage (Conseil Général, Commune d'Allonzier-la-Caille et Commune de Cruseilles), les équipes de maître d'œuvre et les entreprises à qui ont été attribués les travaux en vue d'une ouverture de chantier début juillet.